



## Déclaration liminaire - CDEN du 4 février 2019

Mesdames & Messieurs les membres du CDEN,

Dans un contexte social complexe et tendu, alors que d'aucuns prétendent reléguer les syndicats au musée des accessoires vieilli de l'Histoire, il était essentiel que les agents de la Fonction Publique, par leur vote lors des élections professionnelles, démontrent leur attachement à leurs organisations syndicales.

Ces élections ont conforté la place de Force ouvrière comme première organisation de la Fonction publique de l'Etat. Elles ont également conforté la place de la FNEC FP-FO comme troisième organisation dans l'Education nationale et première organisation confédérée dans ce secteur.

Produit des politiques d'austérité, de destruction de toutes les conquêtes sociales, en particulier les services publics, menées par les gouvernements successifs depuis de nombreuses années, une profonde colère s'exprime dans le pays, à travers la multiplication des grèves dans différents secteurs (finances, Sécurité sociale, AFPA, santé, établissements scolaires, et dans nombres d'entreprises privées...), et, sur un autre plan, par la mobilisation des gilets jaunes.

D'un côté, le gouvernement prétend répondre à l'urgence sociale par l'organisation d'un grand débat. Grand débat auquel Force ouvrière, indéfectiblement attachée à l'indépendance syndicale, n'entend être associée ni de près ni de loin, refusant sa transformation en corps intermédiaire. Force ouvrière ne participera pas au Grand débat, à l'ombre duquel le gouvernement poursuit la mise en œuvre de ses mauvais coups contre les retraites, l'assurance chômage, les services publics...

De l'autre côté, le gouvernement s'enferme dans une dérive autoritaire et son refus de répondre aux revendications. Force ouvrière s'oppose au projet de loi « anti-casseurs » portant atteinte à la liberté de manifestation. Organisation pacifiste, démocratique et républicaine, Force ouvrière rappelle que la liberté de manifester relève des droits fondamentaux, protégés en particulier par l'OIT, et condamne sa restriction, sa répression et le fichage des manifestants et syndicalistes.

Dans l'Education Nationale, comme dans toute la Fonction Publique, le gouvernement poursuit le gel du point d'indice, la suppression de milliers de postes, la remise en cause du statut. Les fonctionnaires, et en particulier les personnels de l'Education nationale sont en état de légitime défense. Avec sa confédération, la FNEC FP-FO considère que l'heure est à l'amplification du rapport de force. L'heure est à engager la mobilisation dans les services, les écoles, les établissements pour arracher la satisfaction des revendications.

Car l'Education nationale n'échappe pas à la politique d'austérité et de contre-réformes liquidatrices.

Le ministre vante largement la priorité au primaire pour justifier les 2 650 suppressions de postes dans les collèges et les lycées et 400 suppressions chez les personnels administratifs.

**Dans le second degré**, les DGH annoncées pour la prochaine rentrée ont achevé de convaincre ceux qui doutaient encore du lien entre l'austérité budgétaire, la réforme du lycée qui remplit les classes à 35-voire plus- et qui dans les faits réduit l'offre de formation et les volumes d'enseignement, tout en diluant les disciplines et en transformant le bac en un diplôme «maison».

En effet, la réforme du lycée, dont les dégâts sont amplifiés par l'augmentation des heures supplémentaires au détriment des heures-poste, est en train de bouleverser les établissements. Des postes vont être supprimés. 200 heures-poste en moins environ pour 257 HSA supplémentaires!

Les collèges...

La FNEC FP-FO revendique l'arrêt des suppressions de postes et le rétablissement des postes supprimés, l'abandon des réformes en cours : Parcoursup, réformes du baccalauréat et du lycée, et l'abandon de la fusion des académies et des regroupements de services.

**Quant à la priorité soi-disant accordée à l'école primaire**, la réalité est tout autre. L'annonce de la création de 2 325 postes ne règle rien. En effet, aux 2 325 ETP annoncés, il faut en réalité retirer 150 postes réservés pour la stratégie

nationale pour l'autisme, et 4 000 postes pour le dédoublement des classes de CE1 en REP. En réalité, il manque près de 2 000 postes de PE pour maintenir l'existant déjà très nettement insuffisant. Ces 2 000 postes manquants seront récupérés sur les postes classe fermés ou non ouverts, les postes de remplaçants et spécialisés qui ne seront pas créés. Les conditions de travail de la grande majorité de nos collègues vont donc se dégrader. La carte scolaire que vous comptez mettre en œuvre pour la rentrée prochaine monsieur l'inspecteur d'Académie s'inscrit parfaitement dans ce tableau d'ensemble, en dépit d'une baisse annoncée du nombre d'élèves : Seulement 2 ouvertures hors dédoublement de CP-CE1 pour 17 postes supprimés, aucun poste de TR ni de RASED supplémentaire. Quant aux 10 postes créés pour le dispositif de dédoublement des CP-CE1, ils sont loin de couvrir tous les besoins sur ce plan, les dédoublements se feront au détriment des autres classes qui vont voir leurs effectifs augmenter et dépasser les 25 élèves en REP, avec une multiplication des doubles niveaux.

Force ouvrière revendique l'annulation des fermetures de classe et la création des postes nécessaires pour améliorer réellement les conditions de travail dans toutes les classes.

Je terminerai en évoquant le projet de loi « école de la confiance », dont l'amendement adopté le 30 janvier vise à créer des « établissements publics des savoirs fondamentaux ». Il s'agit de regrouper dans un seul établissement sous la tutelle d'un chef d'établissement une ou des écoles et un collège. Ce projet de regroupement s'opérerait par proposition des collectivités locales. Il s'inscrit totalement dans l'offensive de territorialisation de l'école. Il met en œuvre les propositions du rapport de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale rendu public le 1<sup>er</sup> août dont FO demande l'abandon. Il placerait les PE sous l'autorité d'un chef d'établissement au mépris du statut particulier de leur statut particulier, en articulation avec le projet de créer un statut hiérarchique de chef d'établissement autonome pour le directeur d'école.

La création de ce statut n'améliorerait pas les conditions de travail des directeurs dont la charge de travail est en constante augmentation. Au contraire ce statut les exposerait davantage à la pression des familles et à celle des élus. La FNEC-FP-FO demande le retour des emplois d'aide à la direction et l'amélioration des décharges.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO se prononce pour le retrait de ce projet de création d'établissements publics des savoirs fondamentaux ainsi que du projet de loi « école de la confiance ».

Je vous remercie.